



Devis non signé, demande de 20 % de la somme de celui-ci

Par **guillabert**, le **10/09/2011** à **16:40**

Bonjour,

Suite à une démarche téléphonique par une entreprise de pose de wifi dans les établissements commerciaux, j'ai accepté un rendez-vous. La personne que j'ai reçu me propose un produit. Ne prenant pas les décisions seule, je lui dit que je veux qu'elle me donne les tarifs et les conditions d'une éventuelle acceptation de la pose du wifi. Elle insiste pour prendre un rendez-vous avec le technicien dans le cas ou notre réponse serait positive, afin que nous n'attendions pas trop longtemps pour la pose du matériel. Celle-ci me certifie qu'aucun engage de ma part ne sera engagé si l'intervention du technicien est annulée avant le rendez-vous. en toute confiance et ce qui est très peu professionnel de ma part, je signe et tamponne le document qui s'avère être un devis!

Lorsque je montre donc le devis à mon mari, celui-ci me dit que ce n'est pas intéressant, j'annule donc le rdv du technicien en demandant si cela suffit. la réponse est positive. Mais j'envois qu'en même un courrier de rétractation.

quelques temps après je reçois une facture avec le montant correspondant à 20% de la somme totale du devis et aujourd'hui je recois un courrier de la part d'une juriste me réclamant cette somme.

Le devis que j'ai signé n'est pas daté .

aucun courrier ne tient compte de l'envoi de mon courrier de rétractation.

que dois je faire, car nous sommes dans l'impossibilité de régler le montant demandé, soit un peut plus de mille €uros. Et je pense quand meme que la personne et l'entreprise concernées ne sont pas très honnetes.

je vous remercie d'avance de l'attention que vous aurez porté à ma demande.

cordialement

Mme Guillabert

Par **mimi493**, le **10/09/2011** à **16:52**

C'est donc un contrat entre professionnels, pas de droit de rétractation possible et vous avez signé le devis ...

Par **guillabert**, le **12/09/2011** à **14:29**

bonjour,

je vous remercie bien pour votre réponse, si je comprends bien, je ne peux rien faire car le devis a été fait pour l'entreprise.

lorsque j'ai signé le devis, la personne m'a bien dit, qu'il n'y avait aucun engagement de ma part, puisque qu'elle n'avait pas coché la case commande. que si nous étions intéressé, on devait avoir le rdv avec le technicien et seulement à ce moment là, après la pose du matériel, nous serions redevable de la mensualité de 72 €uros par mois pendant 63 mois.

un autre point aussi qui me gêne, c'est le fait, que lorsque j'ai téléphoné pour annuler le rdv avec le technicien parce-que nous pensions que le service était trop honéreux pour nous, bizarrement , elle a prétexté qu'elle nous avait fait une proposition plus haute que celle qu'elle pouvait me re proposer, en disant qu'elle avait mis deux bornes parce-qu'elle préférait toujours faire les propositions au dessus, afin que le client n'est pas de surprise si il y avait telle ou telle chose à rajouter. cette proposition, téléphonique, nous a amené à une mensualité d'à peut près 50 €uros par mois. Si ça, ce n'est pas de l'arnaque!!

Cette entreprise n'est pas correcte et lorsqu'ils tombent sur des personnes qui sont naïve (je le conçois tout a fait) elle en profite bien et peuvent se faire de l'argent" facile".

Je vous remercie encore

Cordialement

Mme Guillabert

Par **mimi493**, le **12/09/2011** à **14:39**

Ce que vous décrivez serait une arnaque pour un particulier. Vous êtes une entreprise, donc vous savez ce que vous signez, vous prenez, le cas échéant, le temps de lire les contrats avant de signer et la négociation est normale.

Par **guillabert**, le **12/09/2011** à **16:23**

oui j'avais bien compris ça en ce sens là, merci encore pour votre réponse.
cordialement

Mme guillabert